

COMESTIBLE NON COMESTIBLE



La réponse: l'expert en champignons

www.vapko.ch

L'EXPERT EN CHAMPIGNONS VAPKO

Vapko est le sigle de la dénomination de l'Association en langue allemande, « Schweizerische Vereinigung Amtlicher PilzKontrollOrgane », devenu d'un usage courant dans l'ensemble du pays. Le groupement romand est né en 1956 d'une scission du groupement alémanique pour des raisons essentiellement linguistiques.

Cette association regroupe les autorités communales et cantonales chargées du contrôle des champignons. Près de 70 communes et 6 cantons font partie du groupement romand.

Plus de 50 lieux de contrôles sont répartis en Suisse romande, dont on trouve les coordonnées (lieux, horaire, disponibilités) sur notre site www.vapko.ch. En règle générale, le contrôle des récoltes privées est gratuit.

Quelques conseils :

- Ne cueillez des champignons qu'en quantité raisonnable, limitée à votre consommation familiale.
- Transportez-les dans un panier. Evitez à tout prix les sacs en plastique.
- Avant de les consommer, présentez-les rapidement à un expert VAPKO.
- Consommez vos champignons après une cuisson suffisante, ou conservez-les séchés ou congelés.
- Soyez critiques face aux dictons et aux « on-dit ». Il n'y a aucune autre manière de déterminer un champignon de façon sûre que par ses critères botaniques, que seul un expert qualifié peut identifier.

Quelques chiffres de Suisse romande :

En moyenne, la quantité de champignons présentés à l'expert lors d'un contrôle est de 1 kg. Environ 5500 kg sont contrôlés chaque année (moyenne sur 8 ans), dont un quart est déclaré impropre à la consommation. Près de 5% des paniers contiennent des espèces vénéneuses ou mortelles.

Il n'existe pas de statistiques officielles sur les cas d'intoxications aux champignons, mais on signale en moyenne une vingtaine de cas par année en Suisse romande. Certains de nos experts sont qualifiés pour intervenir en milieu hospitalier sur demande d'un service d'urgence.

En plus du contrôle, la VAPKO forme de nouveaux experts en organisant un cours annuel auquel participent près de 80 participants. En suivant régulièrement plusieurs cours, un bon amateur peut devenir expert du contrôle en 4 à 6 ans.

Le site www.vapko.ch, soutenu par la Confédération, vous donnera d'autres renseignements utiles. Profitez-en. L'adresse contact@vapko.ch répondra dans la mesure du possible à vos questions.

www.vapko.ch